

PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2008

PRESENTS : FRANCOU-CARRON, REYNIER, DUBOIS, CHOUANARD, FERRIERE,
GONSOLIN, SENAC, PORCERO, GOUPIL, BOULANGER.

REPRESENTEE : MEI

SECRETAIRE DE SEANCE: PORCERO

CONVOCATION DU : 17 mars 2008.

ORDRE DU JOUR

- 1) Décision modificative n°1 budget RTC ;
- 2) Emploi saisonnier camping des Aires ;
- 3) Titularisation poste adjoint d'animation (écoles) ;
- 4) Renouvellement du poste d'adjoint administratif (mi-temps) à la Maison du
Tourisme ;

.....

1) Décision modificative n°1 budget RTC :

Modifications crédits articles :

6064 :	+200
6066 :	+7000
6068 :	+1000
613 :	+7000
615 :	+8000
616 :	+1600
622 :	+2000

2) Emploi saisonnier camping des Aires :

Mme le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur les dates d'ouverture du camping des Aires pour l'été 2008 :

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de fixer pour 2008 les dates d'ouverture suivantes :
du 01 avril au 31 octobre 2008 ;
- la création d'un emploi saisonnier à temps non complet et charge Mme le Maire de recruter l'agent et de signer l'arrêté correspondant ;

3) Titularisation d'un agent sur un poste d'adjoint d'animation (écoles) :

Pour information : (délibération pas nécessaire) : période de stage d'1 an terminée d'où : arrêté de titularisation de l'agent concerné au 01.04.2008 sur un poste d'adjoint d'animation de 2° classe ;

4) Renouvellement du poste d'adjoint administratif (mi-temps) à la Maison du Tourisme :

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2007 un emploi (à mi-temps) pour un an avait été créé pour l'accueil à La maison du Tourisme ;

Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat de l'agent assurant l'accueil à la Maison du Tourisme arrive à son terme le 31 mars 2008 ;

M. SENAC demande des précisions sur le fonctionnement de la maison du tourisme et de l'ADT ; Mme Le Maire propose la tenue d'une réunion prochainement avec le personnel concerné ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la création, pour un an, d'un poste à temps non complet (50%-17,50H/semaine) d'adjoint administratif chargé de l'accueil à la Maison du tourisme et demande à Mme Le Maire de nommer à ce poste, au 01 avril 2008, pour une durée d'un an, l'agent concerné au grade d'adjoint administratif de 2° classe (échelle III de rémunération, 1° échelon).

LE MAIRE

Les membres du Conseil Municipal